

## Compte-rendu du conseil d'administration du lundi 20 mars 2023

20 membres sur 30 sont présents. Le Quorum est atteint Monsieur DOUAY, Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h23.

Madame BETTE est nommée secrétaire de Séance.

### **I. Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur DOUAY présente le projet d'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Point 1 : Approbation de l'ordre du jour
- Point 2 : Approbation du compte rendu du jeudi 2 février 2023
- Point 3 : Compte financier 2022
- Point 4 : Affectation des résultats du compte financier 2022
- Point 5 : Prélèvements sur fonds de roulement
- Point 6 : Don de le FCPE
- Point 7 : Liste fournitures scolaire – rentrée 2023
- Point 8 : Informations diverses
- Point 9 : Questions diverses

Monsieur DOUAY informe les membres du CA que le point 5 est sans objet.

Afin de laisser le temps à Monsieur LASRI, agent comptable, de rejoindre la réunion, Monsieur DOUAY propose de modifier l'ordre du jour ainsi :

- Point 1 : Approbation de l'ordre du jour
- Point 2 : Approbation du compte rendu du jeudi 2 février 2023
- Point 3 : Don de le FCPE
- Point 4 : Liste fournitures scolaire – rentrée 2023
- Point 5 : Prélèvements sur fonds de roulement
- Point 6 : Compte financier 2022
- Point 7 : Affectation des résultats du compte financier 2022
- Point 8 : Informations diverses
- Point 9 : Questions diverses

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

20 votes POUR. L'ordre du jour modifié est adopté.

### **II. Adoption du CR du précédent CA.**

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le jeudi 2 février 2023.

20 votes POUR. Le compte-rendu du précédent CA est adopté.

### III. Don de la FCPE.

Madame BETTE demande au membre du CA de se positionner sur l'acceptation d'un don de 240,00 € de la FCPE pour le financement de l'English Breakfast lors de la sortie à Canterbury.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur ce don.

20 votes POUR.

17h34 : arrivée de Mme LEFEBVRE, personne qualifiée, qui fait ainsi passer le nombre de membres présents à 21.

### IV. liste de fournitures scolaires – Rentrée 2023

Monsieur DOUAY explique que par arrêté du 29 décembre 2022, 21 communes sont sorties du SISCO. Le syndicat passe de 69 communes à 48 communes membres (cf PJ).

Cette réduction de périmètre à 2 conséquences majeures :

- Fin du financement des fournitures scolaires pour l'ensemble de nos élèves.
- Fin de la distribution par l'établissement des fournitures le jour de la rentrée.
- Augmentation des prix des voyages scolaires pour les années à venir (la subvention SISCO ne sera plus prise en compte dans le budget des voyages).

Concernant les fournitures scolaires, de nouvelles listes sont travaillées par le collège. Monsieur DOUAY rappelle qu'annuellement, le Recteur demande à ce que la liste des fournitures scolaires tiennent compte de 3 facteurs :

- Un budget raisonnable pour toutes les familles.
- Un cartable allégé.
- Des produits triables et recyclables.

Monsieur DOUAY présente les listes de fournitures pour le collège (hors SEGPA et ULIS) et demande aux membres du CA de se positionner.

21 votes POUR. La liste des fournitures scolaires est adoptée.

Pour les élèves résidant dans une commune appartenant au **périmètre du SISCO**, l'ensemble des fournitures suivies d'une \* sont prises en charge par le SISCO. Elles seront à venir récupérer au collège la semaine avant la rentrée scolaire.

Pour les élèves résidant à **Albert**, l'ensemble des fournitures suivies d'une \* sont prises en charge par la mairie d'Albert. Elles seront à venir récupérer au collège la semaine avant la rentrée scolaire

D'après l'estimation du collège, 32 élèves devront payer ces fournitures. Monsieur DOUAY que les élèves de SEGPA et d'ULIS, souvent issus de milieu modeste, sont les plus impactés.

## **V. Prélèvement sur fonds de roulement**

Sans objet.

## **VI. Compte financier 2022**

Monsieur LASRI, agent comptable, présente le compte financier 2022.

M. LASRI fait remarquer qu'en ce qui concerne les charges (c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement), celles-ci ont augmenté +29,13 %, cette augmentation est principalement due à l'achat de plateaux-répas début septembre (suite au retard des travaux de la cuisine) et à la reprise de l'organisation des voyages.

Les produits quant à eux (c'est-à-dire les recettes) ont progressé moins rapidement : + 27,53 %. Les autres sources de financements (dons versés par le SISCO, le FSE et les fédérations de parents) ont plus que triplé du fait de la remise en route des voyages et des sorties. On note une légère augmentation des recettes du SRH de 3%.

Le résultat de l'exercice 2022 est de – 1995,00 €.

L'exercice 2022 fait apparaître une I.A.F. (insuffisance d'autofinancement) de 1 517,00 €.

Le FDR (fonds de roulement) de l'établissement s'élève au 31/12/2022 à 63 480,00 € ce qui représente 95 jours de fonctionnement courant.

Compte-tenu des prévisions budgétaires pour 2023, ce FDR serait de 45 814,00 € (soit 48 jours de fonctionnement courant) au 31/12/2023, cette prévision induit qu'il ne sera pas possible de mobiliser le fonds de roulement durant l'exercice 2023.

La situation financière de l'établissement reste bonne. Néanmoins, il faudra être prudent dans l'exécution du budget 2023 et limiter au maximum les dépenses non prévues.

Monsieur DOUAY remercie Monsieur LASRI pour la qualité de sa présentation et pour le soutien quotidien qu'il apporte à l'établissement et soumet le vote du compte financier aux membres du CA pour approbation.

21 votes POUR. Le compte financier 2022 est adopté.

## **VII. Affectation des résultats du compte financier 2022**

Monsieur DOUAY soumet le vote de l'affectation du résultat du compte financier aux membres du CA.

21 votes POUR.

### VIII. Information diverses.

Monsieur DOUAY indique quelques évènements et échéances à venir :

Mardi 21 mars 2023 : Journée internationale de lutte contre le racisme et l'antisémitisme  
(venue de France 3 Picardie)

Lundi 27 mars 2023 Réunion parents - PP 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> (remise de bulletins)

Du lundi 27 au vendredi 31 mars : Semaine des langues vivantes

Mardi 28 mars 2023 : Evaluation externe du collège (2<sup>ème</sup> journée)

Jeudi 30 mars 2023 : Sortie à Samara – PAC 80 (6<sup>ème</sup> A et 5<sup>ème</sup> LAT)

Lundi 3 avril et jeudi 6 avril : Sortie à St Valery pour les 6<sup>ème</sup> – PAC 80

Mardi 4 et mercredi 5 avril 2023 : DNB blanc

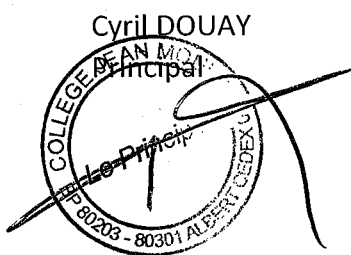
Mardi 11 avril : Sortie « Amiens-SC » (4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> FOOT)

Mercredi 12 avril : Oraux blanc du DNB

### IX. Questions diverses.

Aucune question

La séance est levée à 18h20



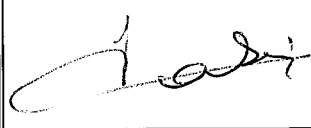
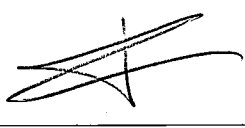

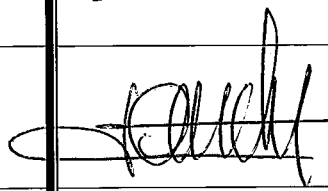

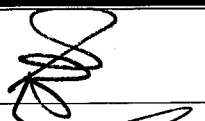



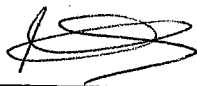
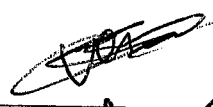
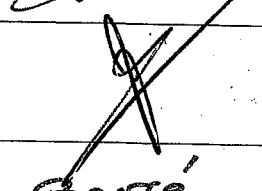

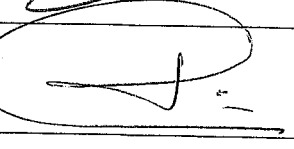
Nathalie BETTE  
Adjoint-gestionnaire

A handwritten signature of Nathalie BETTE is written below her name.


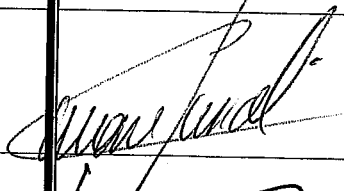
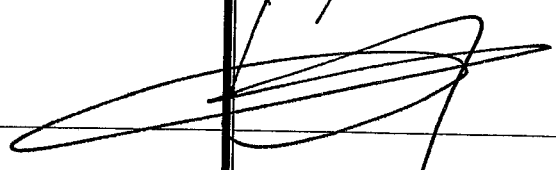



Feuille d'émargement du Conseil d'Administration  
Du lundi 20 mars 2023 à 17h15

	Titulaire	Fonction	
Direction, collectivités personnalités qualifiées	M.DOUAY Cyril	Chef d'établissement	
	Mme BETTE Nathalie	Adjoint gestionnaire	
	M. LASRI Rachid	Agent comptable	
	M.DEHAY Emmanuel	Directeur de la SEGPA	
	Mme VASSEUR	C.P.E	
	M.BEAUVARLET Franck	Conseiller départemental	Excusé
	Mme CARON DECROIX Virginie	Conseillère départementale	Excusée
	M. BRUNEL Stéphane	SISCO	Excusé
	M. DAUCHET	Conseiller Municipal	
	Mme LEFEBVRE	Personnalité qualifiée	
Mme BOULANGER	Personnalité qualifiée	Excusée	
	Mme COELHO Stéphanie	Professeur de Lettres Classiques	

M. CORDIER Alexis	Professeur EPS	
Mme DEBART Anne-Laure	PE – Spécialisée SEGPA	
M. VERMEERSCH Hugo	Assistant d'éducation	
Mme DEROY véronique	Professeur Mathématiques	
Mme BOURRE Bérengère	AESH	<u>Bourré</u>
Mme BARBIER Stéphanie	Secrétaire de Direction	
Mme PISON Lucie	Infirmière scolaire	
Mme GUILBERT Dorothée	Agent de service	<u>Guilbert</u>

Parents d'élèves et élèves

Mme DEFIEF Anne	Parent d'élève	Excusée
M. DEVAUX Fabien	Parent d'élève	Excusé
Mme DEPRAETERE Marie-Madeleine	Parent d'élève	
M. CAROSONE Pascal	Parent d'élève	
M. DETRE Romuald	Parent d'élève	
Mme FAUQUET Stéphanie	Parent d'élève	Excusée
M. BICHET Frédéric	Parent d'élève	Excusé
LIZERAY Mathieu	Elève	

	DETRE Maxence	Elève	Excusé
	GLORIEUX Myla	Elève	<del>Excusé</del>



Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE

académie  
Amiens



**COLLÈGE JEAN MOULIN**  
1 rue de Bécourt - 80301 Albert

RNE N° 0801786G

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2022**

**RAPPORT DE L'AGENT COMPTABLE**

*Présenté par*



# Sommaire

<b>PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>1</b>
<b>PRINCIPAUX CONSTATS</b>	<b>2</b>
<b><u>1. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ</u></b>	<b>3</b>
<b>1.1. PROGRESSION MOINS RAPIDE DES PRODUITS</b>	<b>3</b>
1.1.1. Étude globale des charges et des produits	3
1.1.2. Évolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement	6
• <b>Dépenses de viabilisation et d'entretien</b>	<b>7</b>
• <b>Projets pédagogiques</b>	<b>7</b>
• <b>Restauration scolaire et aide sociale aux familles</b>	<b>8</b>
• <b>Ventes aux particuliers : typologie des moyens de paiement offerts</b>	<b>9</b>
<b>1.2. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022 A GÉNÉRÉ UN DÉFICIT DE -1995 €</b>	<b>10</b>
<b><u>2. SITUATION PATRIMONIALE</u></b>	<b>11</b>
<b>2.1. LES VARIATIONS DU HAUT DE BILAN</b>	<b>11</b>
2.1.1. L'insuffisance d'autofinancement (IAF)	11
2.1.2. Les autres dépenses d'investissement (Emplois)	12
2.1.3. Le financement de l'investissement (Ressources)	12
<b>2.2. ÉTUDE DU BILAN AU 31/12/2022</b>	<b>13</b>
2.2.1. Le fonds de roulement (FDR)	13
2.2.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR)	14
2.2.3. La trésorerie	15
<b><u>3. MARGES ET PERSPECTIVES</u></b>	<b>16</b>

## PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

---

Le Collège Jean Moulin est un établissement public local d'enseignement (E.P.L.E.) soumis aux dispositions conjointes du code de l'éducation et du code général des collectivités territoriales et placé sous la triple tutelle du Préfet, du Recteur de l'académie d'Amiens et du Président du Conseil Départemental de la Somme, collectivité de rattachement.

La collectivité de rattachement supporte les dépenses de fonctionnement et d'entretien (viabilisation, contrats d'entretien et de maintenance, ...) notamment au travers de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Cette DGF est complétée par des subventions de l'Etat (bourses nationales, fonds sociaux, certains crédits pédagogiques, etc.), et par des subventions spécifiques des collectivités ayant des liens avec l'établissement.

L'ensemble des services est placé sous l'autorité du Chef d'établissement assisté, le cas échéant, d'un (ou plusieurs) adjoint(s) pédagogique(s), le management quotidien des services de gestion étant confié à l'adjoint-gestionnaire.

L'établissement adhère au groupement comptable dont le lycée général et technologique Jean-Baptiste Delambre est le siège.

Depuis le 1er septembre 2022, le Collège Jean Moulin, qui dispose d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) et d'une section sportive, compte 355 élèves répartis comme suit :

- Demi-pensionnaires : 243
- Externes : 112

Par ailleurs, 32,11 % des élèves bénéficient d'une bourse (114/355).

**A la rentrée scolaire 2022, la dotation en personnels (titulaires ou non) était la suivante :**

**• DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT (3 ETP)**

**PERSONNELS DE DIRECTION (1)**

- Chef(fe) d'établissement : 1
- Chef(fe) d'établissement adjoint : 0

**AUTRES STATUTS (2)**

- Adjoint(e)-gestionnaire : 1
- Directeur(trice) délégué(e) aux formations : 0
- Autre directeur(trice) : 1 (SEGPA)

**• LOGISTIQUE SCOLAIRE (9,8 ETP)**

**ADMINISTRATION (1,5)**

- Secrétariat de direction : 1
- Secrétariat des élèves : 0
- Secrétariat de gestion : 0,5
- Autres secrétariats : 0

**LOGISTIQUE TECHNIQUE (8,3)**

- Accueil : 1
- Service général (entretien des locaux) : 3,3
- Maintenance des bâtiments et magasin : 1
- Cuisine et restauration scolaires : 3

**• ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF (6 ETP)**

**VIE SCOLAIRE (5)**

- CPE : 1
- AED et autres : 4

**PÔLE SANTÉ/SOCIAL (1)**

- Infirmier(e) scolaire : 0,5
- Assistant(e) social(e) : 0,5

**• MISE EN ŒUVRE DE LA PÉDAGOGIE (28 ETP)**

**ENSEIGNANTS (28)**

- Agrégés : 1
- Certifiés : 21
- PLP : 2
- Autres catégories ou non définis : 4

**ASSISTANTS (0)**

- Laboratoires : 0
- Langues : 0
- Autres catégories : 0

## PRINCIPAUX CONSTATS

---

Le présent rapport est établi à partir des données issues des comptes financiers 2021 à 2022, exprimées en euro (€) et, le plus souvent, arrondies à l'euro le plus proche.

Au 31/12/2022, la situation patrimoniale du collège Jean Moulin apparaît saine puisqu'en dépit de la dégradation des principaux indicateurs entre 2021 et 2022 (résultat, capacité d'autofinancement, etc.), son fonds de roulement représente encore 95 jours de fonctionnement courant, alors même qu'après une période d'activité "à l'arrêt" ou "au ralenti" de plus de deux ans en raison des contraintes sanitaires qui ont pesé sur les établissements pour tenter d'endiguer la crise COVID, l'établissement a pu financer de nombreux projets pédagogiques et se faire face aux surcoûts, à l'origine imprévisibles, engendrés d'une part par une poussée inflationniste qui a dégradé l'économie française dans son ensemble ces derniers mois, et, d'autre part, par les travaux de réfection de la restauration scolaire.

Néanmoins, les prélèvements autorisés à l'occasion du budget initial 2023 ou par décision budgétaire modificative votée depuis le 01/01/2023 (près de 18 K€ au total) restreignent les marges de manoeuvre de l'établissement.

## 1. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ

L'arrêté annuel des comptes est l'occasion de faire un point, rétrospectivement, sur la **sincérité** des prévisions budgétaires.

**Pour rappel**, la sincérité est un principe dont l'objet est l'évaluation au plus juste des crédits de dépenses nécessaires (qui ne doivent pas être sous-évalués) et des recettes attendues (qui ne doivent pas être surévaluées). Le respect de ce principe s'apprécie au regard des éléments d'information dont dispose l'ordonnateur au moment de l'élaboration du budget. Si l'ordonnateur est informé en cours d'exécution du budget de la survenance d'évènements susceptibles d'impacter celui-ci et dont il n'avait pas connaissance au moment du vote du budget initial, il prend des décisions budgétaires modificatives pour réajuster les prévisions de dépenses et/ou de recettes qu'il soumet, le cas échéant, au vote du conseil d'administration.

**ATTENTION** : des écarts entre prévision et exécution ne sont donc pas forcément constitutifs d'une insincérité budgétaire, mais peuvent, au contraire, être révélateurs d'un défaut d'information de l'ordonnateur et de l'adjoint-gestionnaire au moment de l'élaboration du budget.

Taux d'exécution des dépenses de fonctionnement

SERVICE	Budget initial = BI	BI + DBM	Exécution	Taux d'exécution (/BI)	Taux d'exécution (/BI+DBM)
Activité pédagogique	47 677 €	74 360 €	57 764 €	121,16%	77,68%
Vie de l'élève	9 300 €	10 959 €	9 337 €	100,39%	85,20%
Administration et logistique	34 487 €	40 706 €	31 252 €	90,62%	76,78%
Restauration et hébergement	96 853 €	117 046 €	114 417 €	118,13%	97,75%
Bourses nationales	36 000 €	36 000 €	28 531 €	79,25%	79,25%
<b>TOTAL DE LA 1ERE SECTION</b>	<b>224 316 €</b>	<b>279 070 €</b>	<b>241 301 €</b>	<b>107,57%</b>	<b>86,47%</b>

Au terme de l'exercice 2022, la sincérité des prévisions budgétaires est avérée. Néanmoins, il est à noter des ouvertures de crédits en cours d'année qui n'ont pas complètement donné lieu à exécution, ce qui témoigne sans doute d'une difficulté manifeste de la part de l'encadrement à évaluer les besoins de l'établissement.

Le taux global de réalisation des recettes apparaît quant à lui très élevé. En effet, après prise en compte des modifications infra annuelles apportées au budget, les recettes ont pu être constatées à raison de plus de 93% des prévisions.

Taux de réalisation des recettes de fonctionnement

SERVICE	Budget initial = BI	BI + DBM	Exécution	Taux d'exécution (/BI)	Taux d'exécution (/BI+DBM)
Activité pédagogique	39 971 €	58 921 €	45 644 €	114,19%	77,47%
Vie de l'élève	9 300 €	10 759 €	9 173 €	98,63%	85,26%
Administration et logistique	33 861 €	33 861 €	35 600 €	105,14%	105,14%
Restauration et hébergement	96 853 €	116 839 €	120 357 €	124,27%	103,01%
Bourses nationales	36 000 €	36 000 €	28 531 €	79,25%	79,25%
<b>TOTAL DE LA 1ERE SECTION</b>	<b>215 985 €</b>	<b>256 380 €</b>	<b>239 305 €</b>	<b>110,80%</b>	<b>93,34%</b>

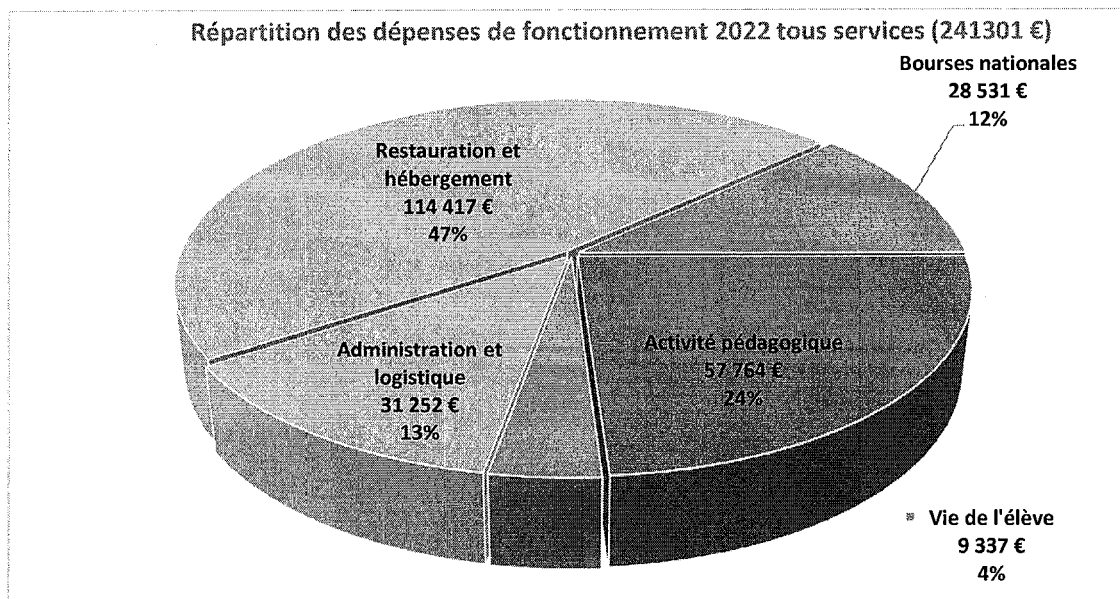
### 1.1. PROGRESSION MOINS RAPIDE DES PRODUITS

#### 1.1.1. Étude globale des charges et des produits

L'étude de l'évolution des charges et des produits conduit à constater que, par rapport à 2021, les produits (+27,53 %) ont moins progressé que les charges (+29,13 %).

	2021	2022	Évolution 2021 / 2022
<b>CHARGES</b>	186 868 €	241 301 €	+29,13 %
<b>PRODUITS</b>	187 651 €	239 305 €	+27,53 %

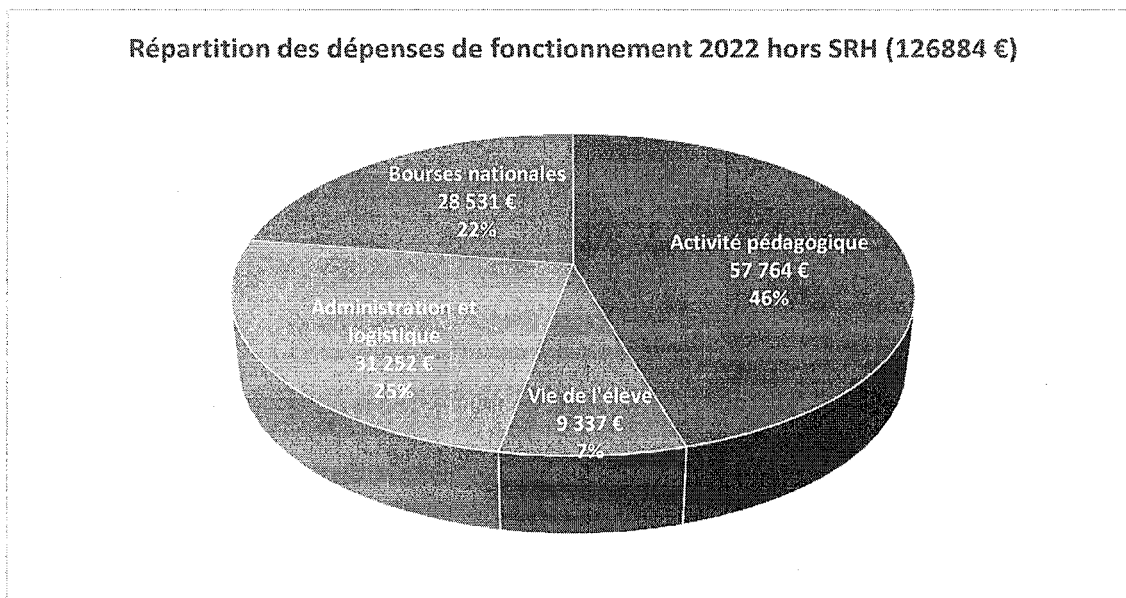
En 2022, la répartition des dépenses par services se présente comme suit :

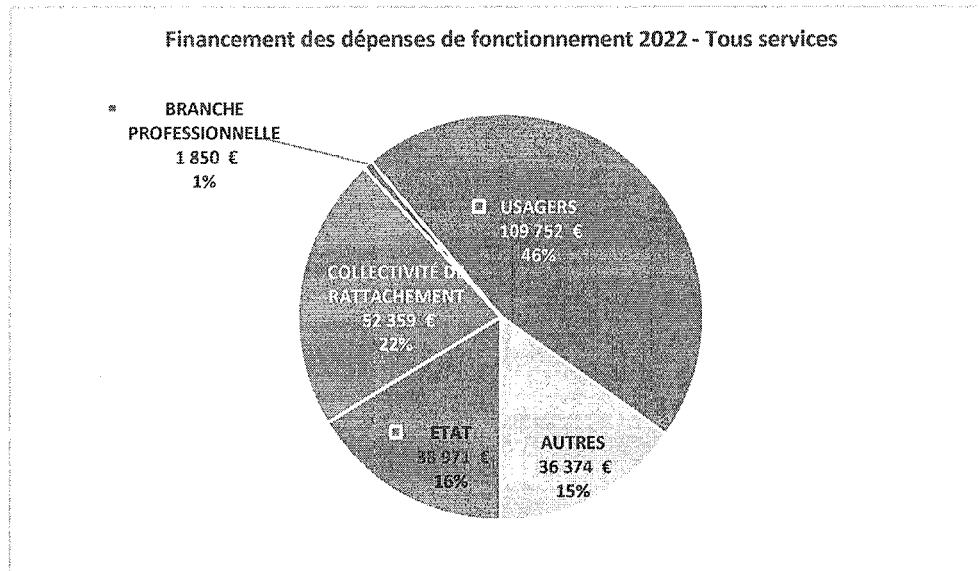


L'activité de la restauration scolaire a engendré près de la moitié des dépenses de fonctionnement, soit un peu moins de 115 000 €.

Les dépenses d'administration et de logistique, regroupant l'essentiel des dépenses contraintes de l'établissement permettant son fonctionnement quotidien ont représenté plus de 30 000 €, soit environ 25% des dépenses hors SRH.

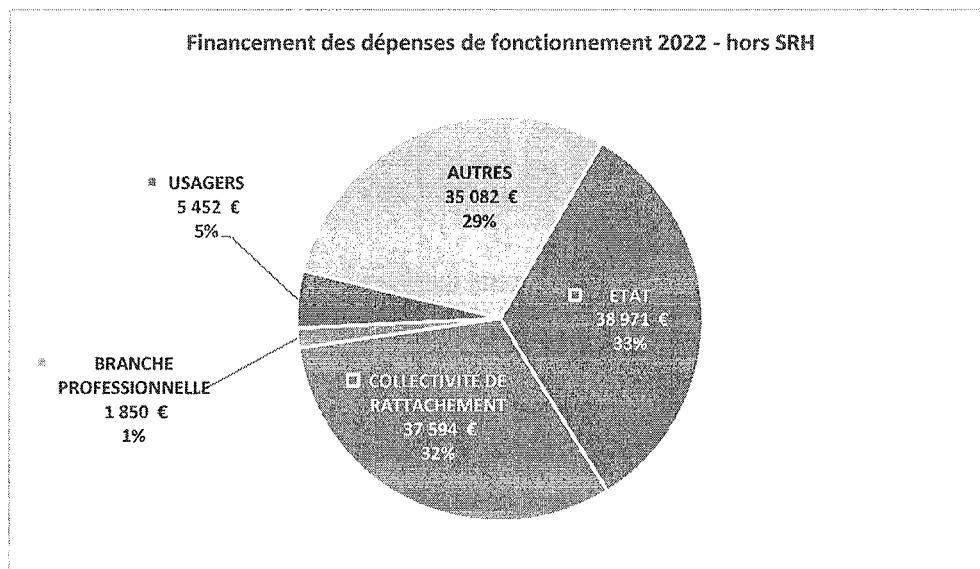
Le service "Activité Pédagogique" a par ailleurs consommé près de 58 000 €, ce qui représente 46% des dépenses exécutées hors SRH.





La contribution des usagers de l'établissement, principalement au fonctionnement du service de restauration, constitue pour le collège Jean Moulin la première source de financement de son activité.

En outre, le conseil départemental de la Somme et le Ministère de l'Education Nationale le soutiennent en lui apportant chacun autour de 38 000 €, ce qui représente au total près de 65% des financements mobilisés par l'établissement en 2022 (hors SRH).



**A noter :**

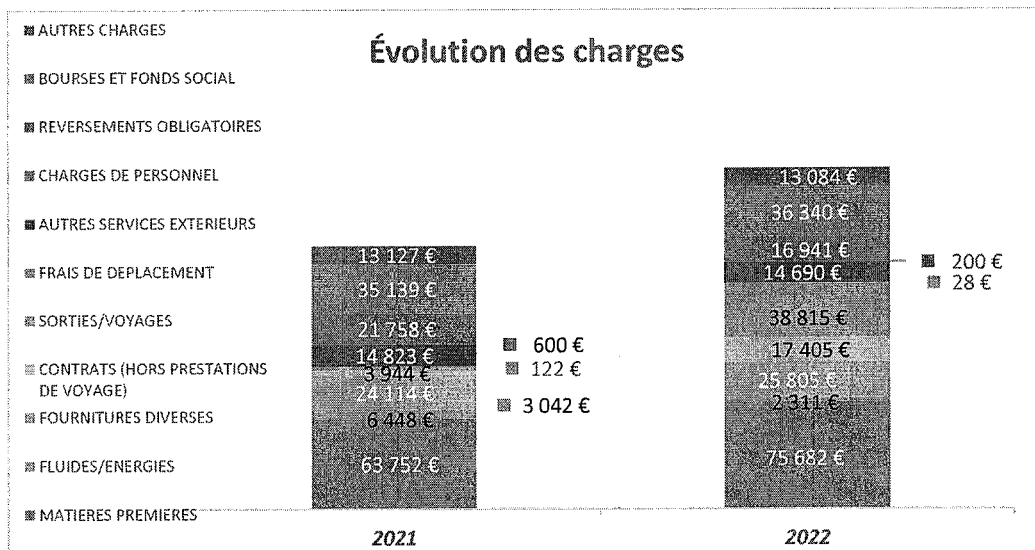
- la branche professionnelle a contribué à hauteur de 1 850 € au fonctionnement de la SEGPA en 2022 ;
- l'établissement a bénéficié de dons importants, principalement de la part du SISCO (Syndicat Intercommunal SCOLAire) et de la fédération de parents d'élèves (PEEP), pour le financement des voyages scolaires proposés aux familles (> 24 000 €).

### 1.1.2 Évolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement

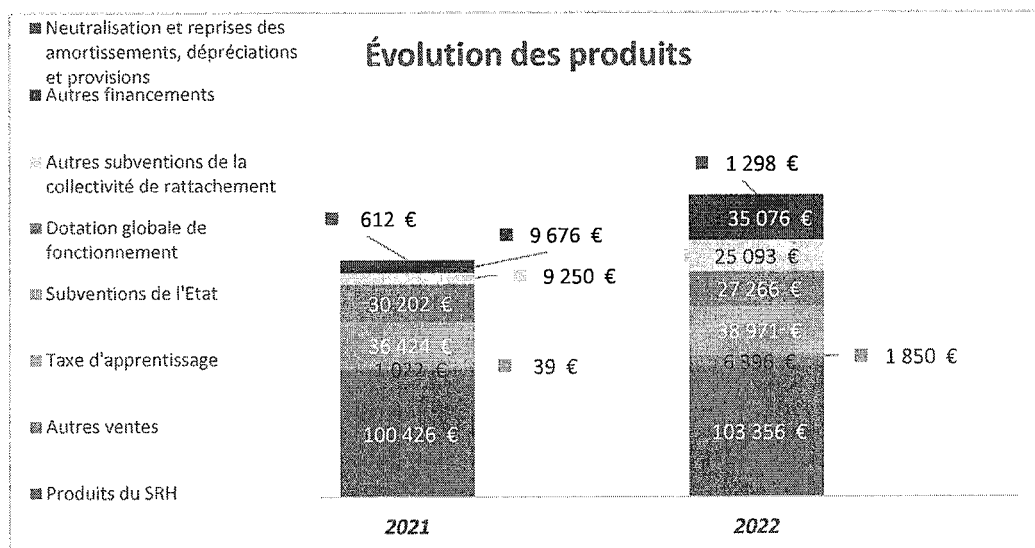
Le volume des charges s'est globalement dégradé (+29,13 %) en passant de 186868 € en 2021 à 241301 € en 2022.

Le retour, en 2022, à une activité quasi-normale après deux années marquées par une crise sanitaire sans précédent at à laquelle il a fallu répondre par la mise en place de contraintes fortes (confinements, limitation des déplacements, mise en place de "jauges" d'accueil, etc.) explique en grande partie cette dégradation : en effet, 2022 est marquée, notamment, par l'organisation de sorties et voyages scolaires pour des volumes financiers équivalents à ceux d'avant 2020.

La captation de dons a permis de financer ces projets pour près des deux tiers des coûts que leur mise en oeuvre a engendré.

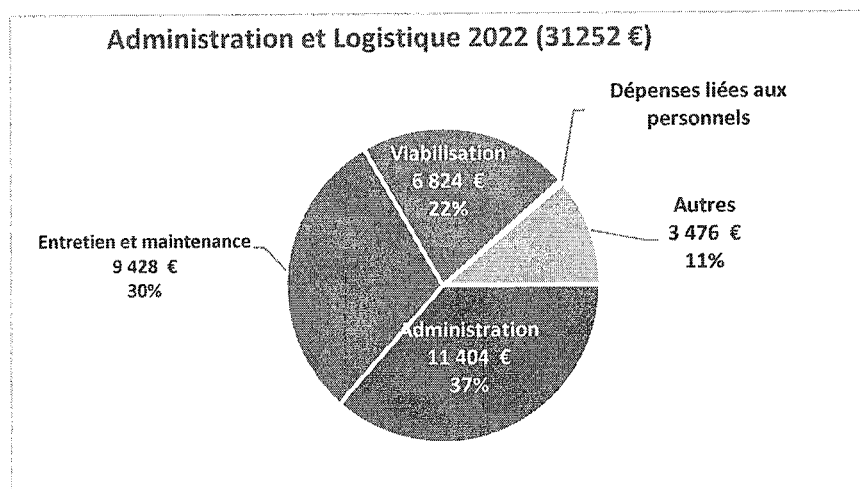


Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux de la restauration scolaire ont engendré pour l'établissement, qui a dû recourir pour une partie de l'année à la sous-traitance afin de nourrir ses demi-pensionnaires, des surcoûts important (plus de 16 000 €) s'ajoutant à l'augmentation des achats de denrées (+ 12 000 € environ) et que l'augmentation des recettes de demi-pension (+3 000 € en 2022 par rapport à 2021) n'a pas permis de couvrir.



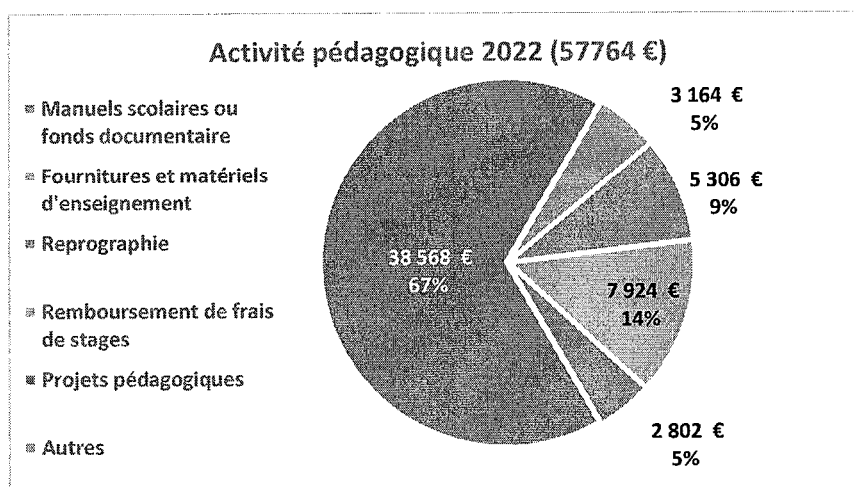
### • Dépenses de viabilisation et d'entretien

Les contrats de maintenance et d'entretien, et surtout de viabilisation, représentent l'essentiel des dépenses de fonctionnement des EPLE.



Les dépenses liées à l'immobilier et à la sécurité des biens et des personnes représentent, en 2022, 52% des dépenses du service ALO, soit 16 K€.

### • Projets pédagogiques



En 2022, 66% des crédits consommés par le service 'Activité Pédagogique' correspondent aux dépenses liées à la mise en œuvre de projets (sorties, voyages ou autres actions), soit 39 K€, financées à 14% par les familles.

Les principales destinations de ces sorties et voyages scolaires ont été :

- l'Italie,
- le Futuroscope
- Paris
- Nausicaa
- ...



### • Restauration scolaire et aide sociale aux familles

La restauration scolaire est une compétence du Conseil départemental suivie au sein d'un service spécial du budget de l'établissement.

La restauration scolaire, dont les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Départemental, fonctionne à la prestation, c'est-à-dire que les convives versent des avances sur un compte qui est débité au fur et à mesure de leurs passages à la cantine.

La recette budgétaire issue de la vente de repas atteint 103 K€ en 2022 (pour rappel, 68% des élèves sont, depuis le 1er septembre 2022, demi-pensionnaires).

En 2021, cette recette s'élevait à 100 K€ (+2,92% sur la période).

Les tableaux ci-dessous présentent les restes à recouvrer sur frais scolaires et l'évolution du taux de recouvrement au cours de la période observée :

#### Frais scolaires - Restes à recouvrer au 31/12

	2021	2022
sur exercice courant	559 €	2 394 €
sur exercices précédent et antérieurs		
sur créances contentieuses	120 €	120 €
<b>Total</b>	<b>679 €</b>	<b>2 515 €</b>

#### Frais scolaires - Taux de recouvrement au 31/12

	2021	2022
sur exercice courant	99,36%	97,30%
sur exercices précédent et antérieurs	100,00%	100,00%
sur créances contentieuses	0,00%	0,00%
<b>Taux moyen</b>	<b>99,34%</b>	<b>97,71%</b>

En 2022, le taux de recouvrement sur exercice courant s'est légèrement dégradé mais reste élevé.

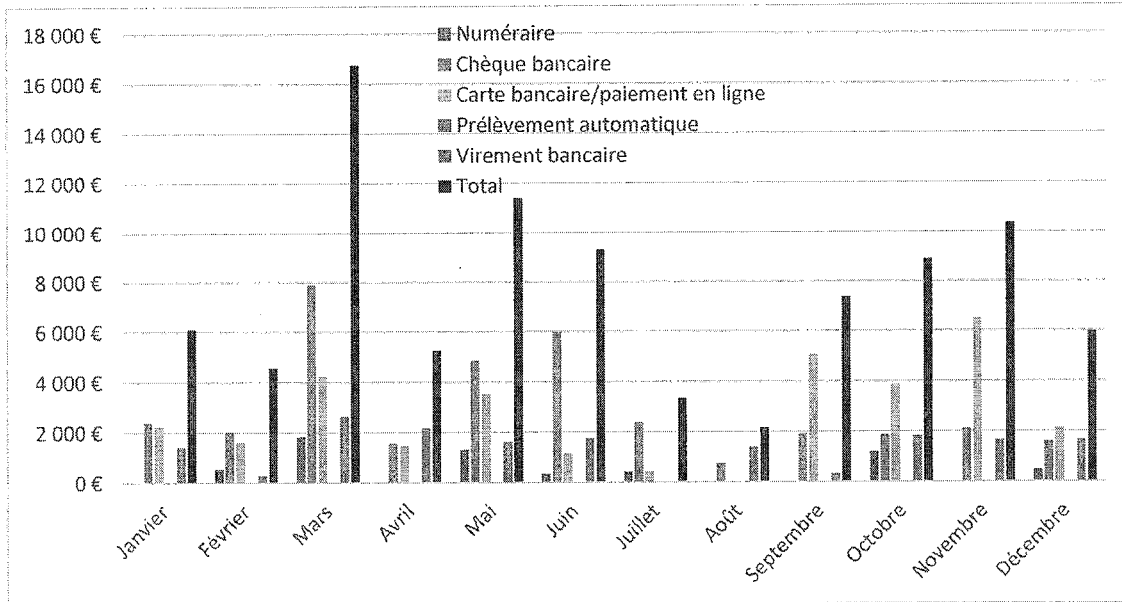
Une part des impayés constatés au 31/12/2022 a d'ailleurs d'ores et déjà fait l'objet d'un encaissement sur le début de l'exercice 2023.

Une étude des différents modes de paiement offerts aux usagers est présentée page suivante.

En 2022, l'État et l'établissement ont par ailleurs accompagné les familles qui se sont vu globalement attribuer 28531 € de bourses et 7809 € de fonds social.

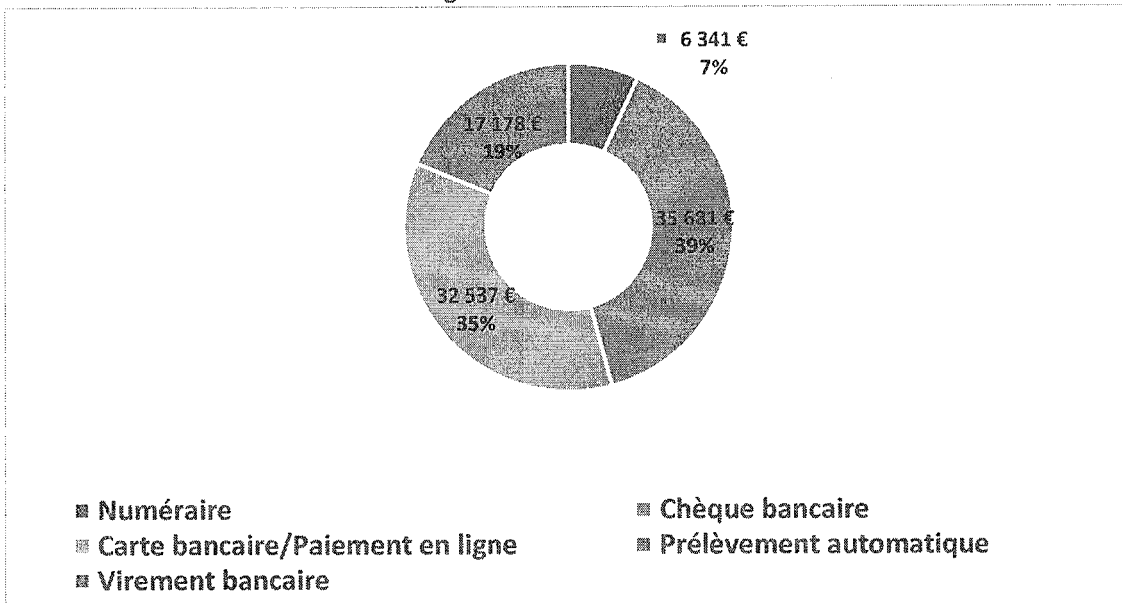
• **Ventes aux particuliers : typologie des moyens de paiement offerts**

**Évolution de la répartition des moyens de paiement utilisés par les usagers de l'établissement - Exercice 2022 (en €)**



Tout au long de l'exercice 2022, les paiements par chèque (39% des encaissements annuels) et carte bancaire (35%) ont été privilégiés par les usagers de l'établissement.

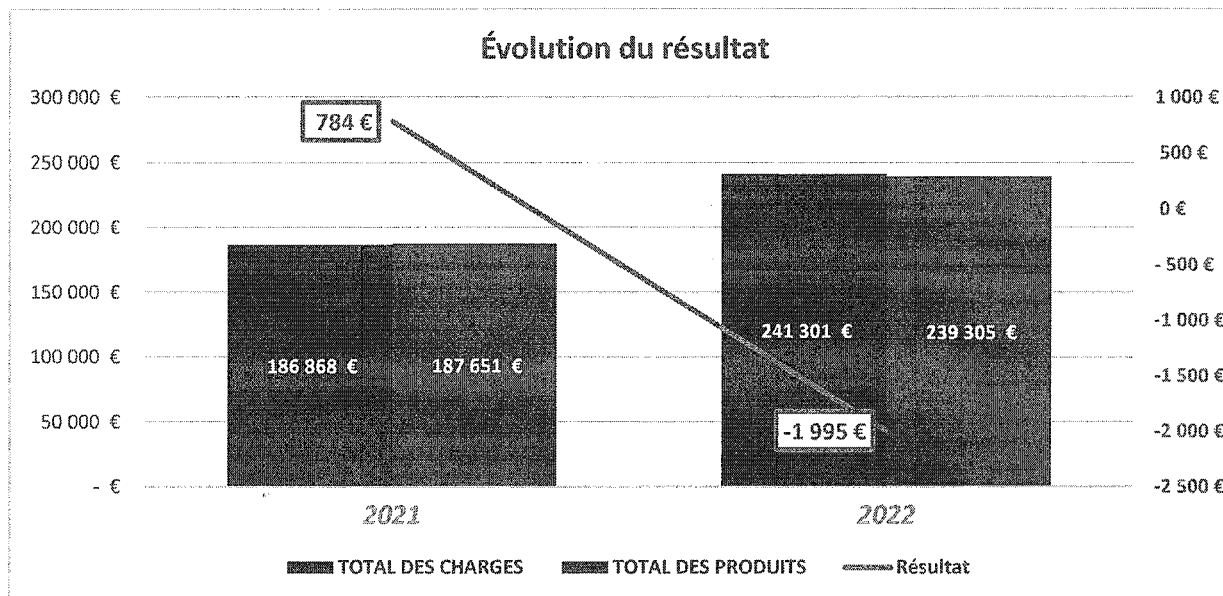
**Volume global des encaissements 2022**



L'enjeu des prochaines années sera de renforcer le paiement par carte bancaire à distance et de faire reculer la part des paiements par chèque bancaire et en numéraire (déjà très en retrait : seulement 7% des encaissements réalisés auprès des usagers de l'établissement en 2022).

## 1.2. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2022 A GÉNÉRÉ UN DÉFICIT DE -1995 €

Le résultat traduit, à l'issue de l'exercice, "l'enrichissement" ou "l'appauvrissement" de l'établissement du fait de son activité.



En 2022, dans la mesure où les produits (+27,53 %) ont moins progressé que les charges (+29,13 %), l'excédent dégagé en 2021 a été annihilé, et l'activité apparaît désormais déficitaire à hauteur de -1995 €.

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque service à la formation du résultat net 2022 :

SERVICE	Dépenses	Recettes	Résultat par service
Activité pédagogique	57 764 €	45 644 €	-12 119 €
Vie de l'élève	9 337 €	9 173 €	-164 €
Administration et logistique	31 252 €	35 600 €	4 348 €
Restauration et hébergement	114 417 €	120 357 €	5 940 €
Bourses nationales	28 531 €	28 531 €	
<b>TOTAL DE LA 1ERE SECTION</b>	<b>241 301 €</b>	<b>239 305 €</b>	<b>-1 995 €</b>

C'est surtout l'activité pédagogique qui s'est avérée déficitaire et qui a nécessité que l'établissement la finance en partie sur ses réserves (à hauteur d'environ 12 000 €).

En 2022, malgré les surcoûts engendrés par le recours à la sous-traitance (déjà évoquée page 4), l'activité du service de restauration est resté excédentaire (+ 6 000 € environ).

## 2. SITUATION PATRIMONIALE

L'enrichissement par l'activité a pour seul objectif de maintenir et renforcer la qualité de l'accueil et le niveau de service rendu dans le cadre des missions éducatives dévolues à l'établissement.

### 2.1. LES VARIATIONS DU HAUT DE BILAN

EMPLOIS	2021	2022	RESSOURCES	2021	2022
IAF	- €	1 517 €	CAF	2 022 €	- €
Immobilisations	- €	6 819 €	Dotations	- €	- €
Part. et Immos Fin.	- €	- €	Subventions	- €	6 819 €
			Cessions	- €	- €
Rbt dettes fin.	2 923 €	222 €	Augm. Dettes fin.	- €	- €
Versmt dépôts caut.	- €	- €	Rbt dépôts caut.	- €	- €
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>2 923 €</b>	<b>8 557 €</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>2 022 €</b>	<b>6 819 €</b>
<b>↗ FDR</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>↘ FDR</b>	<b>901 €</b>	<b>1 739 €</b>

#### 2.1.1. L'insuffisance d'autofinancement (IAF)

La capacité d'autofinancement constitue normalement la principale ressource d'investissement générée par l'activité au cours de l'exercice. Elle correspond au solde des opérations réelles

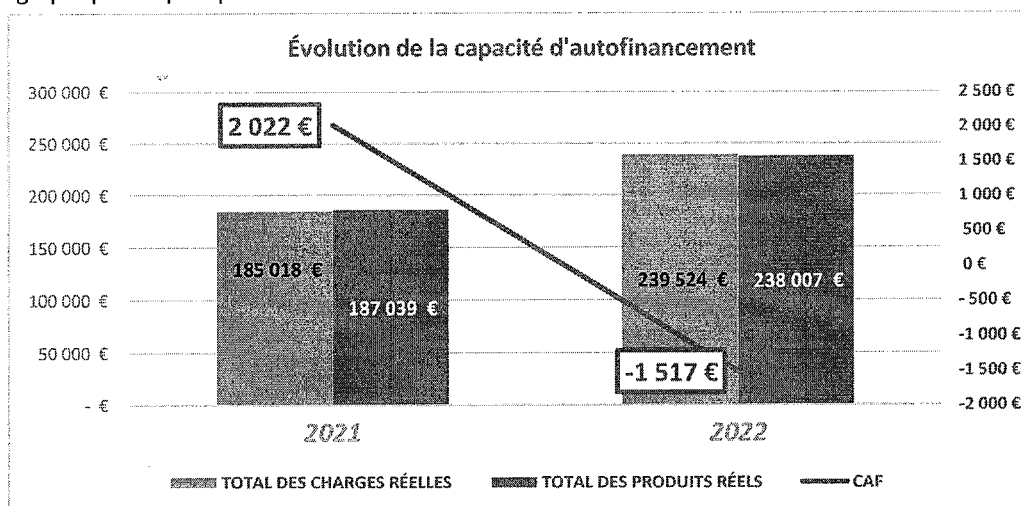
Or, en 2022, l'activité de l'établissement ne lui a pas permis de dégager cette ressource :

	2021	2022
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>784 €</b>	<b>-1 995 €</b>
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 850 €	1 777 €
- ((C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs		
- (C 776) produits issus de la neutralisation des amortissements		
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-612 €	-1 298 €
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>2 022 €</b>	<b>-1 517 €</b>

Au cours de la période observée, la capacité d'autofinancement a été annihilée, et l'activité a donc généré une insuffisance d'autofinancement de -1517 €.

Cette évolution résulte d'une augmentation plus marquée des dépenses réelles (+29,46%) par rapport aux recettes réelles (+27,25%).

Le graphique ci-après présente ces évolutions :



### 2.1.2. Les autres dépenses d'investissement (Emplois)

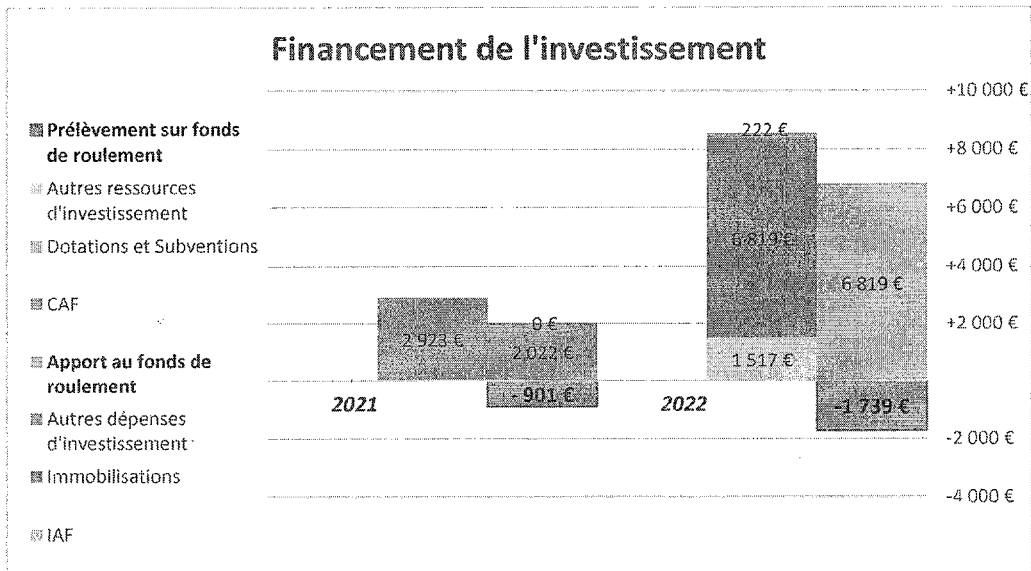
Au cours de l'exercice 2022, en plus de devoir 'couvrir' une insuffisance d'autofinancement de 1517 €, l'établissement a dû financer 7041 € d'autres dépenses d'investissement, présentées ci-dessous :

- Remboursement de cautions : 222 €
- Dépense d'équipement : 6 819 € (acquisition d'audioguides)

### 2.1.3. Le financement de l'investissement (Ressources)

En 2022, pour financer l'insuffisance d'autofinancement d'abord et les autres dépenses d'investissement ensuite, l'établissement a mobilisé 6819 € de ressources ci-après détaillées :

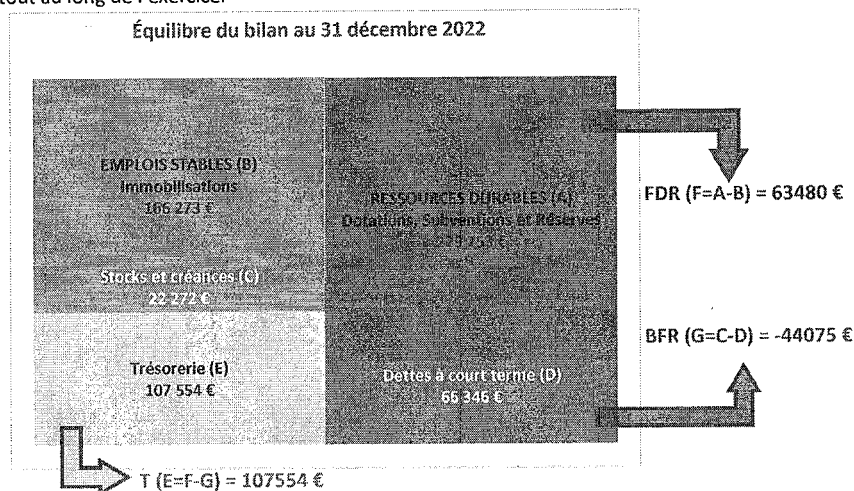
- Subvention d'investissement de 6 819 € accordée par le SISCO (Syndicat Intercommunal SCOLAire) pour l'acquisition d'audioguides.



En 2022, pour compléter le financement de l'investissement, 1 739 € ont dû être prélevés sur le fonds de roulement (-).

## 2.2. ÉTUDE DU BILAN AU 31/12/2022

Le bilan est une « photographie » à un instant « T » du patrimoine de l'établissement qui peut masquer des variations importantes tout au long de l'exercice.



### 2.2.1. Le fonds de roulement (FDR)

Le FDR correspond aux "réserves" mobilisables pour faire face à un besoin de trésorerie. Il traduit l'excédent des ressources durables ou à long terme (voire définitivement acquises à l'établissement) par rapport aux emplois stables, c'est-à-dire aux immobilisations.

**Au 31/12/2022, le FDR s'élève à 63480 € et représente 95 jours de fonctionnement courant.**

A partir du fonds de roulement et de ses éléments constitutifs, il est possible de présenter certains indicateurs structurels :

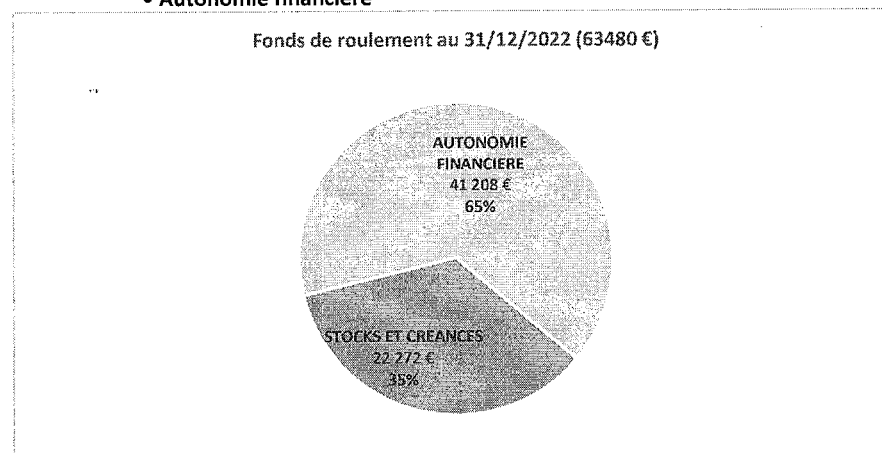
#### • Obsolescence des équipements

La vétusté ou obsolescence des équipements se détermine par comparaison entre le montant des immobilisations d'un côté et celui des amortissements de l'autre. Cet indicateur permet d'apprécier la nécessité, voire l'urgence, de renouveler ou non le parc immobilisé. En effet, un taux d'obsolescence élevé peut être la cause d'un niveau important ou d'une dégradation significative des charges de réparation et d'entretien des installations, matériels et équipements.

Le tableau ci-dessous présente le taux d'obsolescence au 31/12/2022 des principaux équipements que l'établissement possède :

Logiciels et brevets	Installations techniques	Autres matériels	GLOBAL
100%	99%	90%	96%

#### • Autonomie financière



Au 31/12/2022, l'autonomie financière de l'établissement, c'est à dire la trésorerie issue des ressources à long terme et encore disponible après financement des immobilisations, des stocks et des créances, apparaît relativement importante (65% du fonds de roulement).

### les principaux débiteurs de l'établissement au 31/12/2022 sont :

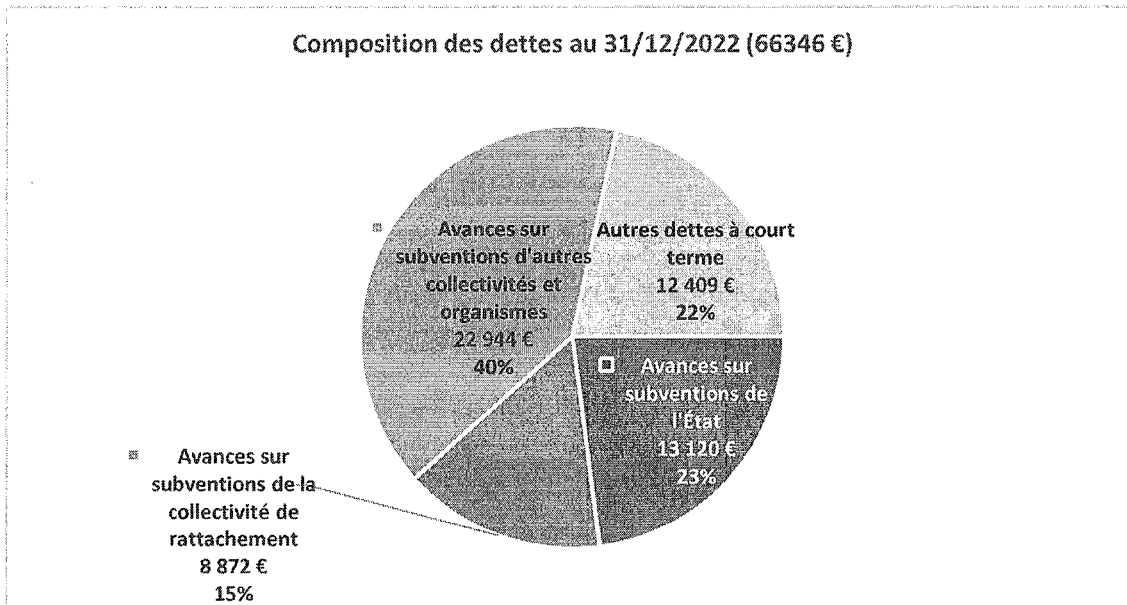
- Les usagers : 2577 € (dont 120 € de créances contentieuses dont le recouvrement a été confié à un huissier de justice),
- les professionnels et acteurs du tourisme auxquels l'établissement a versé 13241 € d'avances en prévision des sorties et voyages programmés pour 2023,
- la collectivité de rattachement : 1488 €.

### 2.2.2. Le besoin en fonds de roulement (BFR)

Le BFR traduit les décalages entre encaissements et décaissements, sachant qu'une créance non encaissée ou un stock non employé génèrent un besoin de liquidités, tandis qu'une dette non payée crée une disponibilité temporaire de fonds.

Au 31/12/2022 le bilan de l'établissement se caractérise par l'absence de BFR et le cycle d'exploitation lui apparaît favorable puisque les dettes à court terme dépassent de 44075 € la valeur des stocks et des créances.

Parmi les 66346 € de dettes dont l'établissement ne s'était pas libéré au 31/12/2022, 20950 € correspondaient aux avances reçues des familles (voyages scolaires prévus en 2023 ou cantine) et 44936 € à des avances sur subventions reçues des collectivités ou de l'État non encore utilisées.



Ainsi, 99% des dettes à court terme de l'établissement au 31/12/2022 étaient constituées d'avances que l'établissement devra probablement utiliser au cours de l'exercice 2023.

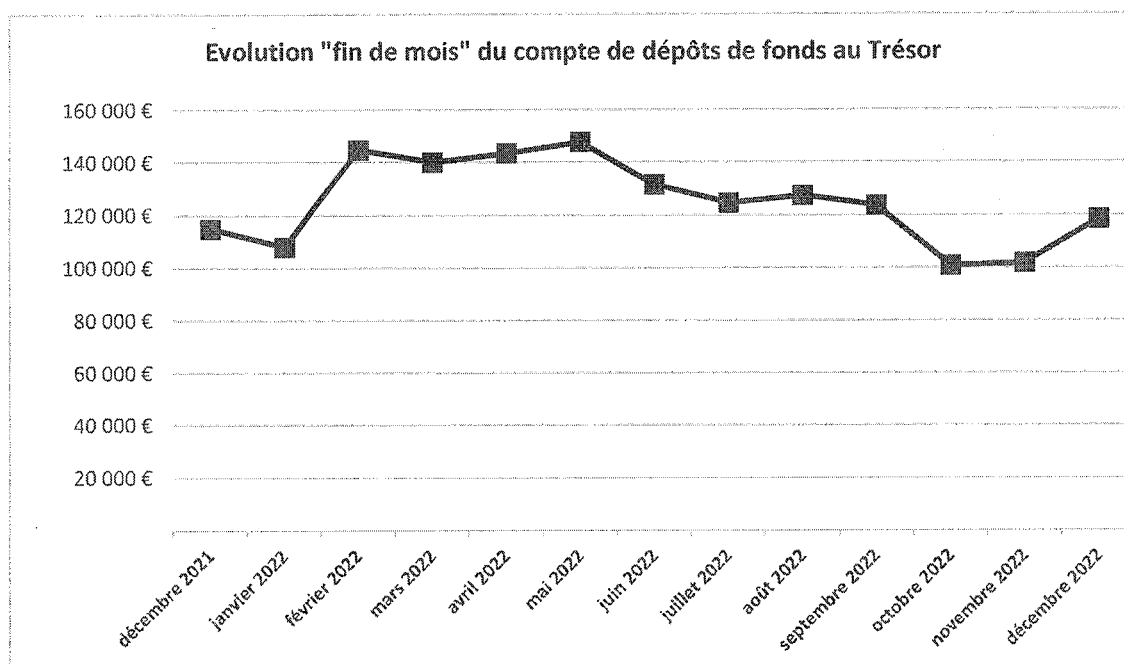
*Pour information, le BFR corrigé des avances versées et reçues s'établirait à cette date à +8496 €, soit 13 jour(s) de fonctionnement courant.*

### 2.2.3. La trésorerie

Le niveau de trésorerie calculé au 31 décembre de l'exercice est un solde théorique qui tient compte du solde effectif du compte au Trésor et de l'encaisse, mais également des encaissements et des paiements en attente. La trésorerie se détermine également par différence entre le FDR d'une part et le BFR d'autre part.

Au bilan de sortie de l'exercice 2022, la trésorerie théorique s'établit à +107554 € et permet de couvrir 177 jours de charges réelles.

*Il est à noter que la structure de la trésorerie de l'établissement, au 31/12/2022, issue à 59% de ses 'réserves' et reposant à 41% sur le cycle d'exploitation, apparaît équilibrée.*



Le niveau du compte au Trésor de l'établissement a oscillé, tout au long de l'exercice 2022 entre 100000 € (octobre 2022) et 150000 € (mai 2022), et était de l'ordre de 120000 € au 31 décembre.

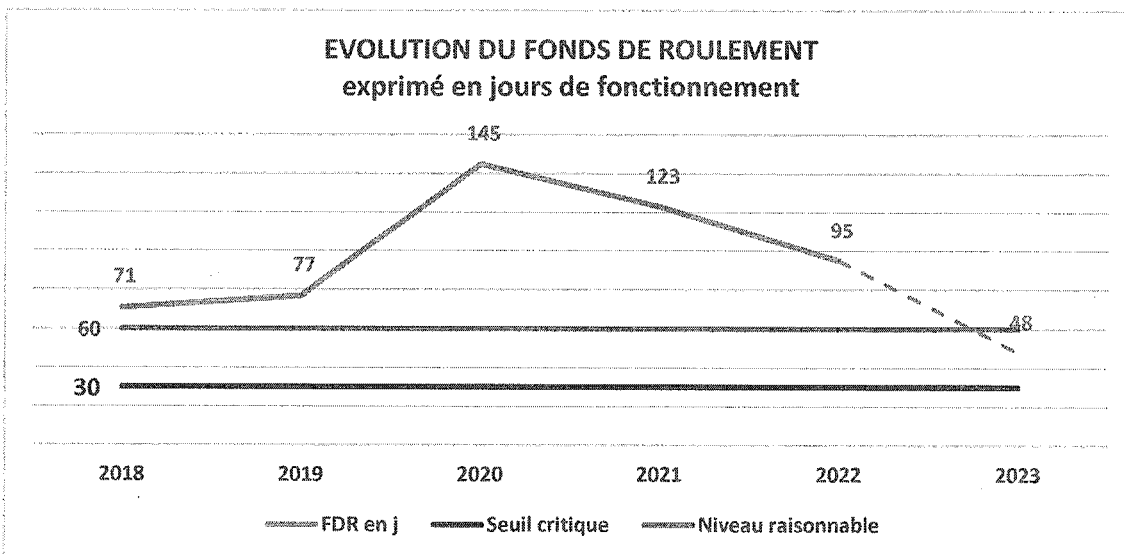


### 3. MARGES ET PERSPECTIVES

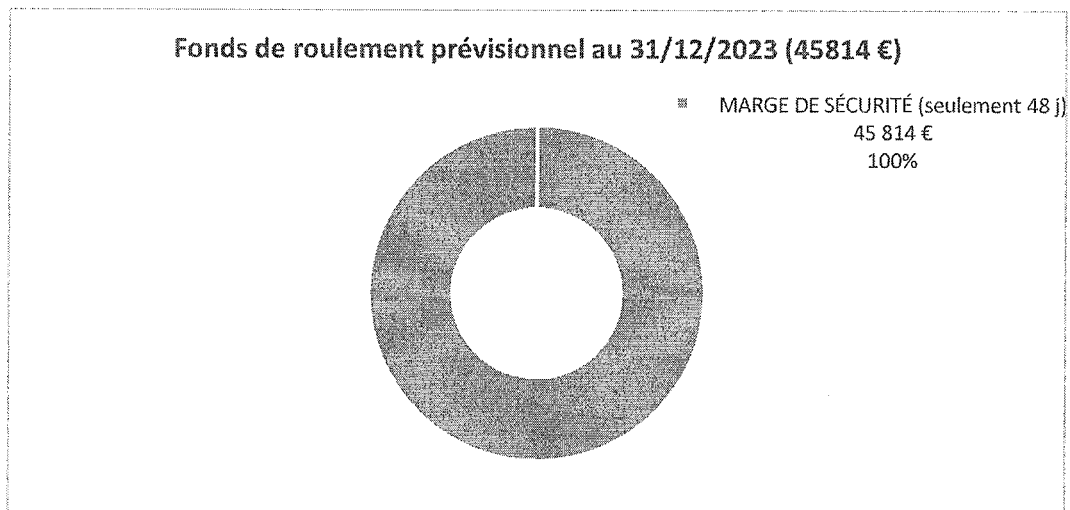
Au terme de l'exercice 2022, la situation financière du collège Jean Moulin apparaît saine puisque le fonds de roulement au 31 décembre semble pouvoir permettre à l'établissement de financer plus de 3 mois de son activité.

Néanmoins, la prospective 2023 laisse clairement apparaître que la programmation budgétaire pour cet exercice grève sensiblement les marges de l'établissement.

Sous réserve de la bonne exécution des prévisions budgétaires 2023, le fonds de roulement de l'établissement devrait encore représenter 48 jours de fonctionnement d'ici au 31/12/2023.



Le fonds de roulement disponible, présenté ci-dessous, correspond en fait à la trésorerie issue des ressources durables de l'établissement et mobilisable rapidement sans risquer de grever sa structure financière.



Compte tenu des prévisions budgétaires en cours d'exécution et de la nécessité pour l'établissement de conserver une marge de sécurité (seulement 48 j), au 31/12/2023, 0% du fonds de roulement devrait rester disponible.